



## Conseil économique et social

Distr. générale  
8 mai 2018  
Français  
Original : anglais

**Forum politique de haut niveau pour le développement durable**  
Réunion organisée sous les auspices du Conseil économique et social  
9-18 juillet 2018  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

### Rapports des forums régionaux pour le développement durable

#### Note du Secrétariat

1. En 2018, comme par le passé, les commissions régionales ont organisé des réunions des forums régionaux pour le développement durable afin de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ces réunions ont été organisées pour répondre à un certain nombre de mandats.
2. Les participants à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012<sup>1</sup>, ont considéré que les cadres d'action régionaux pouvaient aider à traduire plus efficacement des politiques de développement durable en mesures concrètes au niveau national. Ils ont souligné que les organisations régionales et sous-régionales, y compris les commissions régionales et leurs bureaux sous-régionaux, jouaient un rôle important dans la promotion d'une intégration et d'une mise en œuvre équilibrées des aspects économique, social et environnemental du développement durable dans leur région.
3. Dans sa résolution [67/290](http://undocs.org/A/RES/67/290), l'Assemblée générale a arrêté la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Dans cette résolution, les États Membres ont continué d'affirmer l'importance de la dimension régionale du développement durable. Ils ont invité les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes. <http://undocs.org/A/RES/67/290>.
4. De la même manière, l'utilité du suivi et de l'examen aux niveaux régional et sous-régional a été reconnue dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>2</sup>, et les États Membres ont été invités à déterminer les instances régionales qui se prêtaient le mieux à leur participation, de manière que ces instances

\* [E/HLPF/2018/1](http://undocs.org/E/HLPF/2018/1).

<sup>1</sup> Voir résolution [66/288](http://undocs.org/A/RES/66/288) de l'Assemblée générale.

<sup>2</sup> Résolution [70/1](http://undocs.org/A/RES/70/1) de l'Assemblée générale.



puissent contribuer au processus de suivi et d'examen mondial, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau.

5. Les dates et lieux de tenue des réunions des forums régionaux en 2018, ainsi que les cotes des rapports, sont les suivants :

a) Région de la Commission économique pour l'Europe, Genève, 1<sup>er</sup> et 2 mars ([E/HLPF/2018/2/Add.1](#)) ;

b) Région de l'Asie et du Pacifique, Bangkok, 28-30 mars ([E/HLPF/2018/2/Add.2](#)) ;

c) Région de l'Amérique latine et des Caraïbes, Santiago, 18-20 avril (à paraître) ;

d) Région arabe, Beyrouth, 24-26 avril (à paraître) ;

e) Région de l'Afrique, Dakar, 2-4 mai (à paraître).

6. Les réunions des forums régionaux sont généralement organisées en collaboration avec les partenaires des commissions régionales, notamment le Département des affaires économiques et sociales.

---